



Commune de Montagny

Mai 2019 - No 11

L'Édito du Syndic

Chères Montaniacoises, chers Montaniacois,

Cette année, Montagny et Valeyres fêtent le 250^e anniversaire du Temple, construit sous l'Ancien Régime. Différentes manifestations ont été et seront encore proposées à toutes et à tous dans le cadre de ce jubilé ; il y a eu le très remarqué concert « Montagny Baroque », le très beau récital de Chor'hom ou encore le « Thé dansant » de la Société de Jeunesse.

Relevons que ce bel édifice devra faire, ces prochaines années, l'objet d'une restauration complète afin de pouvoir affronter les affres du temps ! Les deux communes propriétaires devront s'emparer de ce dossier d'importance.

Avec l'arrivée des belles journées, l'envie de chacune et de chacun est notamment de profiter de faire du jardinage, de se reposer au grand air ou de flâner dans la nature et de l'admirer. Les employés communaux du Service de la Voirie seront très sollicités en cette période où tout pousse si vite...il y aura tant à faire...Un soin particulier sera donné pour fleurir encore plus le centre ; à ce sujet, vous aurez remarqué l'ancienne fontaine du Parc, transformée en un très bel écrin floral. Dans le Parc encore, les allées devront être quelque peu rafraîchies et permettront toujours des parties de pétanque, de quoi tirer et pointer !

Mais, n'oubliez pas de venir à la « Fête de la Musique » sur la Place de Montagny le 21 juin prochain ou de participer le 1er août à la Fête nationale à côté du Temple...voici encore de bons moments de convivialité et de partage !

Sommaire :

L'Édito du Syndic	1 - 2
Conseil communal	3
Infos diverses	4 - 8
Vin de la commune	9
Jeunesse	10
Fête de la musique	11
Divers	12 - 14
Bulletin commande vin	15

Peut-être encore, vous aurez le plaisir et le privilège d'assister, au mois de juillet, à la Fête des Vignerons (donnée tous les quarts de siècle sur la Place du Marché de Vevey) ; parmi les différentes bannières, celle de Montagny flottera très fièrement.

Quant aux affaires communales, elles se portent bien...l'exercice 2018 est heureusement plus que positif, mais il faut malgré tout rester très vigilant à l'avenir avec la modification de la fiscalité (avec la RIE III cantonale ou encore avec la RFFA de la Confédération) induisant un risque de perte de la substance fiscale. Néanmoins, il faut garder foi en l'avenir en sachant que Montagny a une belle vitalité et de nombreux atouts quant à son attractivité.

Enfin, si la Commune a le bonheur chaque année de compter sur la naissance de plusieurs enfants, permettez-moi encore d'avoir une émotion particulière puisque Montagny a perdu récemment sa Doyenne, Mme Bruna Rotzer, toujours fidèle à nos réunions de fin d'année ! J'adresse encore ici les chaleureuses pensées des Autorités à son époux, M. André Rotzer, doyen de la Commune et ancien membre du Conseil.

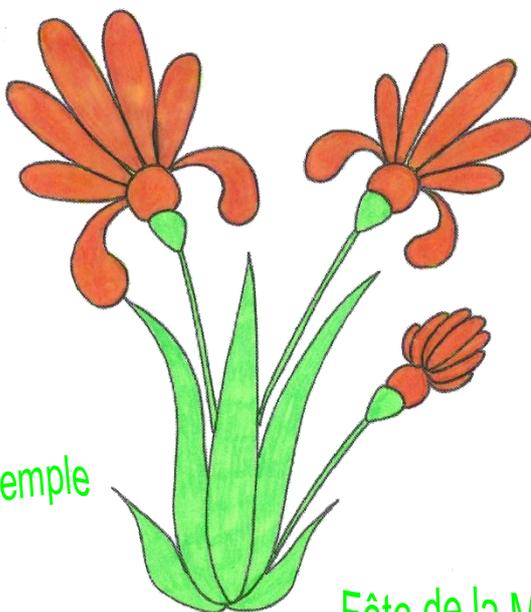
Tout ceci procède de la vie d'une collectivité ou d'une grande famille.

Prenez soin de vous !

Bel été à vous toutes et à vous tous,

Très cordialement,

Le Syndic Frédéric R. Rohner



250^{ème} du Temple

Fête nationale

Tir à la Pince

Dégustation du vin

Fête de la Musique

Extrait de Procès-Verbal

Séance du 10 décembre 2018:

Présidence : M. Jean-Marc Cochet, président

Présents : 22 membres

Le Conseil communal de Montagny-près-Yverdon a :

- Adopté le préavis 21/18 relatif au budget de fonctionnement pour 2019 avec **Fr. 5'185'735.--** aux charges et **Fr. 4'606'350.--** aux revenus, ce qui laisse apparaître une perte de **Fr. 579'385.--**.
- Adopté le préavis N° 22/18 concernant une demande de crédit d'investissement de Fr. 1'191'200.--, pour la réalisation du projet d'ouvrage de réhabilitation de la station d'épuration (STEP) d'Yverdon-les-Bains.



Prochaine séance du Conseil communal

La prochaine séance du Conseil communal aura lieu

le 12 juin 2019 à 20h00

à la salle du Conseil.

Nous souhaitons à toutes et à tous la cordiale bienvenue.



Déchetterie intercommunale

Nous vous informons qu'en raison du tournoi « Graines de foot », la déchetterie sera exceptionnellement fermée

 le samedi 15 juin 2019 

Ramassage des ordures



Les **déchets légers** (ordures ménagères) triés et mis dans des sacs ad hoc sont ramassés devant les habitations en bordure des axes routiers (comme pour le papier), une fois par semaine, **tous les jeudis matins de 8h00 à 9h00**.

Seuls les sacs poubelles blancs, « *Trier c'est valoriser* », contenant des ordures ménagères, déposés le jeudi matin avant 8h00 seront ramassés.

Si le jour de ramassage tombe un jour férié alors celui-ci s'effectuera le jour précédent ! Dès lors, nous vous prions de bien vouloir agender la date suivante :



Population et naturalisations

La population résidante permanente au 31 décembre 2018 est de 738 habitants, dont 636 personnes de nationalité suisse, et 102 de nationalité étrangère.

Durant l'année 2018, cinq habitants ont été naturalisés ; il s'agit de :

- Madame Blandine Girard
- Monsieur Raynald Demange
- Monsieur Jérémie Demange
- Monsieur Yohann Demange
- Monsieur Gabriele Fagioli



Bienvenue à nos nouveaux citoyens !

Chiens – quelques règles à respecter



Suite à plusieurs plaintes adressées à la Municipalité concernant des incivilités commises par certains propriétaires ou promeneurs de chiens, nous tenons à vous rappeler quelques bases légales.

Loi sur la police des chiens (LPLoIC 133.75)

Détenteur de chien

¹Toute personne ayant la garde d'un chien est considérée comme détenteur.

Promeneur de chien

¹Est considéré comme promeneur de chien celui qui n'est ni le propriétaire, ni le détenteur habituel d'un ou plusieurs chiens qu'il se voit confier pour les promener.

²N'est pas considéré comme promeneur celui qui fait le ménage commun avec le détenteur habituel du ou des chiens qu'ils se voient confier pour les promener

³Le promeneur ne peut avoir sous sa garde plus de 2 chiens en même temps, dont 1 seul chien potentiellement dangereux pour lequel il doit bénéficier de l'autorisation de détention s'y rapportant. S'agissant des promeneurs de chiens professionnels, les dispositions fédérantes en matière de prises en charge d'animaux s'appliquent.

⁴Sur le domaine public, y compris en forêt, le promeneur doit en tout temps prendre des mesures visant à maîtriser le ou les chiens qu'il a sous sa garde. S'agissant de chiens potentiellement dangereux ou de grande taille, le promeneur a le devoir de leur faire porter une muselière si les circonstances l'exigent du point de vue sécuritaire.

⁵Sauf dérogation exceptionnelle du vétérinaire cantonal, le promeneur ne peut pas avoir sous sa garde un chien qui fait l'objet d'une mesure de proximité, d'une mesure d'intervention ou d'une mesure provisoire.

Responsabilité civile

¹Tout propriétaire de chien doit être au bénéfice d'une assurance responsabilité civile

Sociabilisation et maîtrise

¹Le détenteur doit maintenir une sociabilisation suffisante de son chien envers les êtres humains et les autres animaux.

²Tout détenteur d'un chien doit être en mesure de le maîtriser à tout moment par un moyen sonore ou par le geste, en particulier en présence de public ou d'animaux. A défaut, le chien doit être tenu en laisse et si nécessaire porter une muselière. Dans les cas où une telle mesure apparaît comme suffisante, le port d'une applique dentaire en lieu et place d'une muselière peut être toléré.

Lieux publics et transports publics

¹Les communes peuvent désigner les lieux publics interdits aux chiens ainsi que ceux où la tenue en laisse est obligatoire.

²Dans les bâtiments ouverts au public, dans les transports publics, dans les cours d'école et les aires de jeux pour enfants, les chiens doivent, toutes races confondues, être tenus en laisse courte, à moins que

que ces lieux leur soient interdits d'accès en vertu de l'alinéa 1.

³Lors de manifestations publiques, les chiens doivent, toutes races confondues, être également tenus en laisse courte. De plus, le port de la muselière ou de l'applique dentaire est obligatoire pour les chiens potentiellement dangereux, ainsi que pour les chiens faisant l'objet d'une mesure de proximité ou d'intervention.

⁴Ces obligations ne s'appliquent pas aux chiens qui jouent un rôle actif dans une manifestation publique, principalement à ceux figurant dans un spectacle ou un cortège, à moins qu'ils ne fassent l'objet d'une mesure de proximité ou d'intervention.

⁵Les chiens potentiellement dangereux n'ont pas l'obligation de porter de muselière lors de manifestations cynologiques. Les chiens faisant l'objet d'une mesure de proximité ou d'intervention ne sont pas admis à ce type de manifestation.

Interdictions

¹Il est interdit :

- a. de provoquer des comportements d'agression des chiens. Sont réservées les activités des clubs cynologiques agréés. Le Conseil d'Etat fixe les conditions d'agrément ;
- b. d'entraîner des chiens à se suspendre par la gueule à un arbre ou tout autre objet ;
- c. d'incommoder ostensiblement des passants avec des chiens ;
- d. de mettre en vente ou de places des chiens considérés comme dangereux ;

RGP – Police des chiens

En conformité avec le règlement de police communal, nous vous rappelons également ce qui est stipulé :

Sur la voie publique, ou dans un lieu accessible au public, toute personne accompagnée d'un chien doit le tenir en laisse, à moins qu'il ne soit suffisamment dressé pour se conduire de manière à ne pas importuner autrui.

Il est interdit d'introduire des chiens dans les cimetières, ainsi que dans les magasins d'alimentation.

Dans les jardins, dans les parcs publics, terrains de sport, les chiens doivent être tenus en laisse ; les chiens ne doivent pas être lâchés dans les cultures.

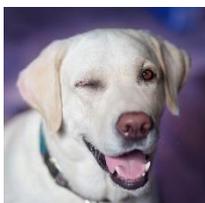
La Municipalité détermine les autres lieux et autres locaux dont l'accès est interdit aux chiens et ceux dans lesquels ils doivent être détenus en laisse.

Promenades en forêts

Dès le printemps, voici un petit rappel concernant les promenades en forêt:

Les chiens, grands et petits, peuvent perturber les jeunes animaux et leurs parents, pendant la période de mise bas. C'est pourquoi, le Canton invite les propriétaires de chiens à les tenir en laisse en forêt et dans les pâturages boisés du 1er mai au 15 juillet.

Dans les réserves de faune, les chiens doivent impérativement être gardés en laisse.



Nous vous remercions dès lors de votre collaboration, afin que la cohabitation entre nos amis à 4 pattes et les habitants de notre commune reste harmonieuse.

Routes – sécurité / évaluations de circulation

Site : **Chemin des Plantaz**Dir. arrivante : **Montagny**Dir. sortante : **Ste-Croix**Date : **du 13.02 au 05.03.2019**Limite de vitesse : **50**

Horaires	Nbre véhi.	Km/h									
		10	20	30	40	50	60	70	80	90	100
00h00-06h00	243	0	9	10	36	117	62	9	0	0	0
06h00-09h00	1158	0	30	36	76	554	418	40	3	1	0
15h00-19h00	3446	1	121	158	455	1708	903	92	5	3	0
06h00-22h00	10002	7	363	479	1296	4824	2723	281	23	5	1
00h00-24h00	10560	7	393	509	1367	5093	2864	297	24	5	1

Sécurité – Attention au vol à l'astuce

Les voleurs à l'astuce sont souvent de très bons comédiens sachant habilement piéger leurs victimes en racontant des histoires inventées de toute pièce, sur une situation de détresse, afin de faire appel à leur serviabilité. Parfois, ils prétendent être un représentant officiel sollicitant ainsi votre sens du devoir ou encore votre esprit de famille, en se présentant comme étant un parent éloigné. Si ces voleurs réussissent à pénétrer à l'intérieur de votre logement, ils savent agir vite et façon ciblée en s'appropriant en un rien de temps l'argent liquide et les objets de valeur qui s'y trouvent.

Quelques conseils :

De manière générale, n'invitez jamais une personne inconnue à entrer dans votre logement.

Faites entrer chez vous seulement les artisans que vous avez sollicités personnellement ou dont le passage a été annoncé par la régie de votre immeuble.



Si un représentant officiel se présente à votre porte, exigez systématiquement ses papiers de fonction.

Equipez la porte d'entrée de votre logement d'une serrure supplémentaire et d'une chaîne de sécurité ou d'un entrebâilleur.

Sécurité - Engagement d'une nouvelle ASP

Fin avril, la Municipalité de Montagny-près-Yverdon a assermenté une nouvelle assistance de sécurité publique en la personne de Mme Séverine Bonny.



Comme son collègue Didier Mast, Mme Bonny est employée à la commune de Grandson auprès du service de la sécurité publique. Depuis plusieurs années, Montagny a un contrat avec cette commune voisine pour pouvoir bénéficier de prestation en termes de sécurité publique. Il s'agit notamment du contrôle du stationnement et de la circulation, de la délivrance des commandements de payer de l'Office des poursuites, de l'application du règlement général de police, de la prévention.

Maman de trois enfants adultes, Séverine Bonny travaille depuis 12 ans dans ce domaine. Son dernier poste fut celui de cheffe de la sécurité publique auprès de la commune de Moudon. Elle a décidé de réduire son taux de travail pour se consacrer à mi-temps à son cabinet de guérisseuse magnétiseuse. Passionnée par le chant et le théâtre, cette habitante de la commune broyarde de Grandcour est entrée en fonction à Grandson le 1^{er} mars dernier.

La commune lui souhaite la bienvenue.

P-A Lunardi

Conseiller municipal en charge de la police

Paroisse réformée - Merci à Catherine Brand-Stoll

Depuis près de 20 ans, Catherine anime les rencontres du groupe d'enfants de Montagny. Elle a assuré cette animation notamment en famille, avec Stéphane et Carine Stoll, jusqu'en mai 2017. Depuis, c'est Fabienne Steiner qui est à ses côtés.

Catherine souhaite pouvoir se consacrer pleinement à son travail, et c'est Jacinthe Teahua qui vient d'accepter de poursuivre cette mission d'animer les rencontres du culte de l'enfance, les vendredis tous les quinze jours, de septembre jusqu'aux vacances de Pâques. Les rencontres ont lieu dans la petite salle à côté de la cure (ch. de Cotty-Dessus 2), et elles sont ouvertes à tous les enfants - quelle que soit leur confession - qui ont envie de découvrir de manière ludique les histoires de la Bible, d'apprendre des chants et de bricoler !



Pour toute information, notamment sur la date de reprise des rencontres, n'hésitez pas à prendre contact avec Fabienne Steiner (024 426 67 37 / 078 866 54 42) ou Jacinthe Teahua (078 864 16 05) ; et à consulter le site internet de la paroisse :

www.montagnychampvent.eerv.ch

Anne-Christine Rapin, pasteure

076 429 35 47

Vin de la Commune

Le millésime 2018 est arrivé !



Comme chaque année, nous vous proposons d'acquérir des bouteilles du vin de la commune au prix de :

Bouteille de rouge, 75 cl :	CHF 10.--
Bouteille de blanc, 75 cl	CHF 9.--
Désirée, 50 cl :	CHF 7.--

Le Blanc et le Rouge (en bouteille ou en désirée)

Le Rosé (uniquement en désirée)

Paiement comptant à la livraison et bulletin de commande en dernière page.

Achat de verres



Nous vous offrons également la possibilité d'acheter des verres à vin rouge de 2,5 dl, munis de l'écu de la commune.

1 verre à vin rouge de 2,5 dl :	CHF 3.50
1 carton de 6 verres :	CHF 20.--

Dégustation du vin et réception des marchandises

Samedi
15 juin 2019



à 10h30

au Bâtiment de la
Voirie.

Programme de l'année 2019



Tir à la Pince

Samedi 28 septembre

09h00 - 12h00

Tir au stand de Chamblon

13h30 - 17h00

" " " " "

Inscriptions :

Sur place

dès 12h00

Grillades à disposition au stand de tir

Prix de la « passe souper » : CHF 20.-
(2 coups d'essai, 10 coups sans marquer)
Chaque tireur gagne un lot !

dès 19h30

Apéritif offert

Repas/Souper :

Fondue vigneronne à volonté (CHF 40.-/pers.)
à la Grande salle de Montagny

Inscriptions :

inscriptions@jeunesse-montagny.com

079 / 137 08 96

Bal de Jeunesse

Samedi 16 novembre

Soirée des Mères Noël

Entrée : CHF 10.- par personne ou CHF 5.- avec pull
de jeunesse

Soirée interdite au moins de 16 ans

Nouvel An

Mardi 31 décembre

Les informations concernant cette manifestation vous seront transmises à temps.

Fête de la musique



A cette occasion, la Municipalité a le plaisir de vous convier à un concert donné par : l'Ensemble musical Nordband précédé cette année par les Cadets de l'école de musique de Champvent-Baulmes.

Nous aurons également le plaisir d'accueillir le Big Band du Littoral Neuchâtelois pour compléter cette soirée musicale, avec son style original, pour un programme populaire et divertissant.

Programme de la soirée :

18h00 Apéritif offert

19h00 Début du concert sur la Place



Restauration : des grillades (saucisses) et boissons aux prix affichés vous seront proposées.

« Nous espérons vous voir nombreux pour partager ensemble un bon moment de convivialité ! »

Faune sauvage – sauvegardons les hirondelles et les martinets



Sensible à la sauvegarde des espèces, la Municipalité vous invite à faire un geste envers ces oiseaux dont l'effectif a fortement diminué au cours des dernières décennies.



Ce sont des espèces protégées, très fidèles à leur nid et site de nidification. En période de reproduction mais également en dehors de ce cycle, leurs nids existants et sites de nidification doivent donc en principe et selon la loi être préservés.

Le martinet n'étant pas un bâtisseur, il aménage son nid sommairement dans une cavité, sous un toit, un trou, une fissure dans le mur.



L'hirondelle quant à elle, grande bâtisseuse, a besoin d'une à deux semaines et de 700 à 1500 boulettes de terre pour construire son nid. Elle choisira un bâtiment doté d'un avant-toit et d'un crépi rugueux, notamment une surface sans fenêtres. Un travail gigantesque que nous, humain, par manque de sympathie, détruisons en quelques secondes.



Nous pouvons leur donner un coup de main et favoriser leur repopulation, en installant des nids sous nos toits, munis de planchettes à fientes pour protéger nos façades.



Pour que ces annonceurs de beaux jours survivent à long terme en Suisse, c'est à nous qu'il appartient de continuer à leur offrir de bonnes conditions de vie.

Pour plus de renseignements : <https://www.birdlife.ch/fr>

Les Concerts de Grandson

Programme à venir :



Temple de Grandson

3 novembre

**Ensemble vocal
Post-Scriptum**

Avec le Concert Brisé :
cornets/saqueboutes
Poulenc, Josquin des Prés



Château de Grandson



1^{er} décembre

**Récital piano
Irina Lankova**

L'âme russe
Rachmaninov, Tchaïkovski,
Scriabine

RHM Sanitaires

**RHM Sanitaires R. Humbrecht
Installateur sanitaire & chauffage**

Nouvelle entreprise de plomberie, sanitaire et chauffage dans votre commune.

Nous vous proposons les services suivants :

- Débouchage (évier, toilettes, ...)
- Détartrage (boiler, ...)
- Dépannage
- Réparation
- Devis rénovation
- Installation chauffage
- Installation, rénovation, création de cuisines et salles de bain
- Conseils

Réponse et devis rapides

Travaux effectués par une équipe de professionnels

Coordonnées :

☎ 079 / 950.20.69 / Claudio Mirante

✉ rhm.sanitaires@gmail.com

Sous la Loge 11

1442 Montagny-près-Yverdon

Commune de Montagny



Administration communale
Ch. du Clos Lucens 1
1442 Montagny-près-Yverdon

TÉLÉPHONE :
024 447 21 71

FAX :
024 447 21 70

ADRESSE ÉLECTRONIQUE:
contact@montagny.ch

Nous sommes sur le
Web !

Retrouvez-nous, à l'adresse :
www.montagny.ch



Pilier public

Nous vous rappelons que, seul le pilier public situé au centre du village est le support officiel pour toutes communications des autorités et de l'administration.

Boîte aux lettres votations

Nous vous informons que la boîte aux lettres destinées aux votations et élections change d'emplacement ! Celle-ci sera située pour les prochaines votations au Chemin de Clos Lucens 1 en lieu et place de Grand'Rue 3.

Horaires d'été de l'administration communale

Nous vous informons que le guichet du bureau communal sera fermé

**les lundis soir
du 8 juillet au 19 août 2019 y compris**

Les ouvertures du lundi au vendredi de 08h00 à 12h00 restent les mêmes.

En cas d'urgence uniquement, vous pouvez appeler le 024 / 447 21 71.



A toutes et tous





Bulletin de commande



Vin :

- Bouteille(s) de blanc, 75 cl à CHF 9.--
- Bouteille(s) de rouge, 75 cl à CHF 10.--
- Désirée(s), 5 dl de blanc à CHF 7.--
- Désirée(s), 5 dl de rouge à CHF 7.--
- Désirée(s), 5 dl de rosé à CHF 7.--

Verres :

- Verre(s) à vin rouge 2,5 dl à CHF 3.50
- Carton(s) de 6 verres à CHF 20.--

Nom :

Prénom :

Adresse :

Tél :

à retourner au plus tard le 11 juin 2019 à l'Administration communale